

Allocation pour la diversité dans la fonction publique

Le dispositif de l'allocation pour la diversité dans la fonction publique est reconduit pour la cinquième année consécutive.

Cette allocation vise à soutenir financièrement les candidats les plus méritants à préparer les concours de la fonction publique.

I – critères d'attribution

Il sont soumis à plafond de ressources et dépendent des résultats des études antérieures en tenant compte des difficultés d'origine matérielle, familiale ou sociale.

Les ressources et charges de famille de l'allocataire ne doivent pas dépasser un plafond de 32.930 €. bruts.

II – personnes concernées

- **les personnes sans emploi** et titulaires d'un diplôme leur permettant de présenter un concours de catégorie A ou B et qui s'engagent à suivre une préparation à un ou plusieurs concours de la fonction publique.
- **Les étudiants** préparant un ou plusieurs concours de la fonction publique de catégorie A ou B, notamment ceux qui sont inscrits dans les instituts de préparation à l'administration générale (I.P.A.G.) et les centres de préparation à l'administration (C.P.A.G.) ou qui s'engagent à suivre une préparation mise en place à cet effet par des écoles du service public ou des employeurs publics.

III – Modalités de versement

Cette allocation de 2 000 € sera versée comme suit :

- 1^{er} versement : dernier trimestre 2010,
- 2^{ème} versement (solde) : 1^{er} semestre 2011.

IV – dépôt des dossiers

Ci-joint le dossier à télécharger et à retourner par courrier **avant le vendredi 30 septembre 2011** accompagné des pièces demandées, à :

Monsieur Florent BARBAROUX

Bureau n° 445 – 4^{ème} étage

SGAR PACA

Hôtel de la Préfecture

Place Félix Baret

13006 MARSEILLE

tél. : 04.84.35.45.58

florent.barbaroux@paca.pref.gouv.fr

NB : réception des dossiers uniquement sur rendez-vous.